

Maisons-Alfort, le 14 juin 2007

Cet avis révisé l'avis du 15 juillet 2004

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
sur une demande de renouvellement de l'agrément de la résine échangeuse de
cations IMAC HP 1110 NA utilisée pour le traitement des eaux destinées à la
consommation humaine**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 26 mars 2003, par la Direction générale de la santé, d'une demande d'avis relatif au renouvellement de l'agrément de la résine échangeuse de cations IMAC HP 1110 NA utilisée pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé (CES) «Eaux» le 8 juin 2004, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant l'avis favorable du CES «Eaux» en date du 10 décembre 2003 relatif au renouvellement de l'agrément de la résine échangeuse de cations IMAC HP 1110 Na utilisée pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine ;

Considérant la demande présentée le 20 février 2003 par le pétitionnaire signalant que la régénération de sa résine est faite avec du chlorure de sodium et non avec de l'acide peracétique ;

Considérant que, conformément aux préconisations du fabricant, le chlorure de sodium est utilisé pour la régénération de la résine ;

Considérant que, conformément aux préconisations du fabricant, l'acide peracétique est utilisé pour la désinfection de la résine,

Considérant que la périodicité de la désinfection de la résine doit suivre les préconisations du fabricant et qu'en cas de désinfection une régénération doit y être associée.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments confirme son avis du 24 janvier 2003 favorable au renouvellement de l'agrément de la résine échangeuse de cations IMAC HP 1110 Na utilisée pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine, sous réserve que le régénérant et le désinfectant utilisés soient ceux déclarés par le pétitionnaire dans le cadre de la présente demande d'agrément.

Mots clés : Cations, Eau d'alimentation, Résines échangeuses d'ions.

La Directrice générale de l'Agence française
de sécurité sanitaire des aliments

Pascale BRIAND